



Démarcheur abusif dans salon de coiffure

Par **aurelie**, le **22/09/2011** à **22:05**

Bonjour,rnrnUn representant en bijoux fantaisie m'a vendu pour plus de 3000€ de marchandise ,il s'est présenter dans mon salon de coiffure deux semaines après l ouverture et m'a laisser la marchandise le jour même de la vente .rnDeux jours plus tard , je lui ai envoyé en RAR un courrier de rétractation qu'il n'a pas voulu prendre en compte . Il m'a menacer d'encaisser les 4 chèques qu'il m'a fait signé , par peur , j'ai donc fait opposition au chèques . S'ens uit une ordonnance d'injonction de payer , le jour de l'audience ni lui ni son avocat ne s'est présenté , l'ordonnance à donc été annulé . rnSeulement aujourd'hui je me rerouve avec ce stock de bijoux , je ne sais pas quoi en faire ils n'ont jamais été déballés et il n'est jamais venu les rechercher . rnJ'ai envoyer plusieurs courriers lui demandant de venir récupérer sa marchandise . rnJe ne sais pas quoi faire .rnAurélie AMAUDRUZ.

Par **mimi493**, le **22/09/2011** à **22:14**

Est-ce que le contrat prévoyait le droit de rétractation ?

Par **pat76**, le **01/10/2011** à **17:49**

BonjourrnrnVous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à votre "vendeur", dans lequel vous lui indiquez que s'il n'est pas venu reprendre la marchandise qu'il vous a laissée en dépôt dans les 15 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous irez remettre cette marchandise au commissariat (ou la gendarmerie) où il devra aller la récupérer.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.